ACCÈS

L'accès est réservé et gratuit pour les particuliers des communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Des contrôles avec un justificatif de domicile pourront être effectués par le gardien.

L'accès est **payant pour les professionnels** résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ils sont autorisés à décharger uniquement des déchets banals (tout-venant, gravats, déchets végétaux, cartons, ferrailles). L'entrée de la déchetterie est accessible uniquement sur présentation d'un droit d'accès délivré par le service "Cadre de vie - Déchets" de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis situé au 78 rue du Tilloy.

LIMITATIONS DES DÉPÔTS

Pour les particuliers, le dépôt des déchets est limité à **3 m³ par jour** (pour plus de 3 m³ par jour, une demande de dérogation devra faite auprès du service "Cadre de vie - Déchets" de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Les déchets dangereux des ménages sont limités à 100 litres par semaine.

Pour les professionnels, les dépôts ne peuvent excéder 15 m³ par semaine et par déposant. Une seule visite par jour.

L'utisation des camions bennes sur les déchetteries est règlementée.

ACCUEIL

A votre arrivée, le gardien vous guide et vous conseille pour vous aider à effectuer correctement le dépôt de vos déchets. Vous pouvez accéder aux quais de déchargement avec votre véhicule de tourisme éventuellement attelé d'une petite remorque (vitesse limitée à 5 km/h) et déposer vos déchets dans les conteneurs signalés par des panneaux.

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Pour répondre à toutes vos questions sur la gestion des déchets, vous pouvez contacter le service **"Cadre de vie - Déchets" au 0800 00 60 40.**

INFOS DÉCHETS

N° Vert 0800 00 60 40

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

HORAIRES D'OUVERTURE

DÉCHETTERIE DE BEAUVAIS

17 rue Joseph Cugnot - Z.A. de Bracheux - 60000 BEAUVAIS

	Horaires Eté Du 1er avril au 31 octobre	Horaires Hiver Du 1er novembre au 31 mars
Lundi	9h - 13h > 14h - 18h	9h - 13h > 14h - 17h
Mardi	9h - 13h > 14h - 18h	9h - 13h > 14h - 17h
Mercredi	9h - 13h > 14h - 18h	9h - 13h > 14h - 17h
Jeudi	9h - 13h > 14h - 18h	9h - 13h > 14h - 17h
Vendredi	9h - 13h > 14h - 18h	9h - 13h > 14h - 17h
Samedi	9h - 13h > 14h - 18h	9h - 13h > 14h - 17h
Dimanche	9h00 - 13h00	9h00 - 13h00

DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

Rue de la Sablière – ZI d'Auneuil - 60390 AUNEUIL

	Horaires Eté Du 1er avril au 31 octobre	Horaires Hiver Du 1er novembre au 31 mars
Lundi	9h - 13h > 14h - 18h	14h - 17h
Mardi	9h - 13h > 14h - 18h	14h - 17h
Mercredi	9h - 13h > 14h - 18h	14h - 17h
Jeudi	9h - 13h > 14h - 18h	14h - 17h
Vendredi	9h - 13h > 14h - 18h	14h - 17h
Samedi	9h - 13h > 14h - 18h	14h - 17h
Dimanche	Fermée	Fermée

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Service "Cadre de vie - Déchets" • 78 rue du Tilloy - 60000 BEAUVAIS
www.beauvaisis.fr

Guide pratique

Les déchetteries Intercommunales

Allonne
Auneuil
Auteuil
Aux-Marais
Beauvais
Berneuil-en-Bray
Bonlier
Fontaine-Saint-Lucien
Fouquenies
Frocourt
Goincourt
Guignecourt
Herchies
Juvignies
Le Mont-Saint-Adrien
Maisoncelle-Saint-Pierre
Milly-sur-Thérain
Nivillers
Pierrefitte-en-Beauvaisis
Rainvillers
Rochy-Condé
Saint-Germain-la-Porerie
Saint-Léger-en-Bray
Saint-Martin-le-Noeud
Saint-Paul
Savignies
Therdonne
Tillé
Troissereux
Verderel-les-Sauqueuse
Warluis

Déchets autorisés

Déchets inertes propres

- Cartons d'emballages et papiers
- Déblais et Gravats (démolition, briques)
- Pneus déjantés uniquement
- Végétaux (déchets jardin, tontes, feuilles, branches...)
- Terre propre (uniquement Beauvais)
- caspsules «Nespresso»
- Bouteilles plastiques
- Ferrailes (métaux ferreux et non ferreux)
- Tout-venant (matelas, sommiers, etc...)
- Verre
- Bois

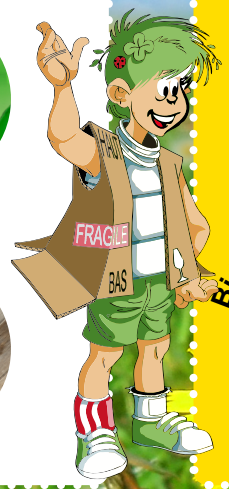

Déchets dangereux des ménages

interdits aux professionnels (à remettre au gardien)

Interdits aux professionnels

- Aérosols
- Acides (chlorhydrique, sulfurique...)
- Batteries, accumulateurs et piles
- Bases (soude, ammoniaque, révélateurs)
- Comburants (nitrate, javel, eau oxygénée...)
- Emballages et bidons souillés vides
- Filtre à huile
- Huile de vidange usagées (quantité de 20 l maxi par semaine)
- Médicaments
- Piles
- Phytosanitaires (engrais, herbicides, insecticides)
- Peintures, solvants, colles, vernis...
- Bidons de peinture
- Radiographies
- Tubes fluorescents, halogènes, ampoules et thermomètres à mercure...

Déchets interdits

- > Ordures ménagères.
- > Bouteilles de gaz.
- > Extincteurs.
- > Explosifs - Contacter la Gendarmerie ou la Préfecture.
- > Pétard, balles, fusées, munitions.
- > Produits radioactifs.
- > Produits biologiquement contaminés.
- > Déchets hospitaliers.
- > Déchets putrescibles.
- > Déchets toxiques et dangereux des professionnels.
- > Eléments entiers de voiture ou de camion.
- > Cadavres d'animaux.
- > Pneus avec jantes.
- > Citerne de fuel.
- > Terres polluées.

AVERTISSEMENT

Des poursuites sont prévues en cas de dépôts de déchets constatés aux abords extérieurs des déchetteries durant et en dehors des heures d'ouverture.

Les déchetteries sont mises à votre disposition par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour vous permettre de vous débarrasser de vos déchets ménagers qui ne peuvent être pris en charge par les collectes traditionnelles, en raison de leur poids, de leur volume et de leur nature.

Ces lieux de regroupement sont des espaces clos, aménagés et gardiennés, qui vous apportent la garantie que les déchets recueillis seront traités selon leur nature dans des filières spécifiques. Vous éviterez ainsi tous risques de pollution, de dégradation de la nature ou de foyers d'infections, et participerez à une meilleure préservation de l'environnement.